

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 3

Rubrik: Conférence du corps enseignant gruyérien

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'introduire l'examen physique des recrues dans cinq endroits et en cinq jours dans chaque division, à titre d'essai. En 1905, l'essai fut généralisé à toutes les recrues.

De même que l'examen pédagogique des recrues a influé d'une manière considérable sur les progrès de l'école populaire, de même on peut espérer que l'examen physique aura des résultats sérieux sur l'éducation corporelle des jeunes gens suisses.

Comme on le sait, l'examen physique comprend trois catégories d'exercices : un saut en longueur, un lever d'haltères de 17 kg. à gauche et à droite ensemble, et une course de vitesse de 80 mètres.

Doivent se soumettre à l'examen tous les jeunes gens astreints au recrutement, sauf ceux qui, pour cause de défauts physiques évidents, en sont dispensés par la commission de visite sanitaire.

Voici comment s'est faite la classification :

Notes :	Saut en longueur :	Lever de haltères :	Course de vitesse :
1 = bien.	3,5 m. et plus.	8 fois.	Au plus 11,9 sec.
2 = médiocre.	2,5 m. à 3,4 m.	5 à 7 fois.	12 sec. à 12,9 sec.
3 = faible.	Jusqu'à 2,4 m.	Jusqu'à 4 fois.	13 sec. et plus.

26 277 jeunes gens ont subi les trois épreuves en 1905 ; 1139 en ont été dispensés. Voici les résultats des épreuves :

Notes :	Saut en longueur :	Lever des haltères :	Course de vitesse :
1.	3,545 recrues.	14,879 recrues.	2,295 recrues.
2.	15,792 »	3,904 »	12,262 »
3.	6,940 »	7,494 »	11,720 »

On voit que les résultats, sauf ceux du lever des haltères, ne sont pas brillants, tant s'en faut.

Sur les recrues examinées, 18 026, c'est-à-dire le 68,6 %, avaient reçu régulièrement des leçons de gymnastique à l'école primaire et le 31,4 %, soit 8 251 recrues, n'avaient pas reçu d'enseignement de la gymnastique à l'école.

Le 39 % des recrues membres de sociétés de gymnastique accusent de bons résultats pour le saut en longueur et le 22 % pour la course de vitesse, tandis que le 4 % seulement des recrues qui n'avaient pas reçu d'enseignement méthodique de la gymnastique ont obtenu la note 1.

AGMEN.

— * —

Conférence du corps enseignant gruyérien

Cette conférence générale fut rehaussée par la présence de M. le Dr Alex. rév. curé de Bulle, et de M. Gremaud, secrétaire de la Direction de l'Instruction publique.

D'utiles directions nous sont données par M. l'inspecteur Currat sur la tenue du registre-journal destiné au cours de perfectionnement.

Les examens préalables subis dernièrement par les recrutables de l'année 1907 accusent une diminution de 1,2 sur la moyenne des examens fédéraux de 1906. Les résultats sont incomplets, car les notes de plusieurs jeunes gens domiciliés hors du district ne sont pas encore connues. M. l'Inspecteur cite les recrutables faibles et les recommande à la vigilance et aux soins particuliers des maîtres. Surtout ne perdons pas de vue ceux qui quittent la localité. Ces derniers doivent être portés sur la liste que chaque maître établit pour l'examen préalable.

Il est préférable de faire le cours supplémentaire en hiver. Le renvoyer à la veille des examens fédéraux serait s'exposer à le rendre peu profitable aux élèves et pénible pour tous. C'est dans ces cours que se montre le dévouement des maîtres, particulièrement de ceux qui fonctionnent dans les localités populeuses et cosmopolites.

Programme. — Chaque maître choisira pour l'hiver dans le livre d'agriculture le programme qu'il juge convenable pour la section supérieure du cours de perfectionnement. A la section inférieure, il est recommandé de lire l'histoire de chaque canton en y ajoutant la partie économique qui est assez importante pour qu'on lui consacre un peu de temps. Dans le livre du III^{me} degré, le maître choisira ce qu'il y a de plus utile dans les chapitres 9, 12, 16 et 17 de la partie morale, les chapitres 8, 13, 19, 27, 39, 56, 60 et 65 de la partie littéraire. Passons en revue les connaissances sur « L'homme » et les généralités sur l'agriculture. La lecture de nos élèves s'améliorera en exigeant plus de force dans la voix et plus de naturel dans le ton.

Il n'est pas superflu de revoir aussi les règles élémentaires traitant du nom, de l'adjectif, du pronom, du verbe et du participe, de conjuguer des verbes en insistant sur leurs terminaisons et de s'occuper de l'orthographe d'usage : toutes choses trop souvent mises de côté. Les corrections faites par le maître restent sans résultat si elles ne sont pas revues par l'élève fautif.

Calcul. — Pour cette branche, tâchons de faire un choix habile et conforme aux besoins des élèves dans les 4^{me}, 5^{me} et 6^{me} séries. Les cartes Reinhart, dont l'emploi ordinaire manquerait de suite et de méthode, ne peuvent être que le complément de notre cours de calcul.

Connaissances civiques. — Un nouveau manuel des connaissances civiques vient de paraître ; il est obligatoire pour le cours de perfectionnement. Espérons qu'il rendra notre enseignement plus facile et plus heureux. L'instituteur doit donner à chaque élève la quantité de connaissances que ses aptitudes lui permettent de recevoir. Il semble qu'avec des efforts, les notes 5, 4 et même 3 devraient disparaître pour cette branche dans les résultats des examens fédéraux.

Rédaction. — Peut-être ne sommes-nous pas assez exigeants sur le style des exercices imposés aux élèves. Il faut parfois leur donner lecture d'une composition modèle qui renferme toutes les qualités d'une bonne rédaction. Les corrections individuelles n'atteignent pas le résultat désiré et favorisent le plus souvent la paresse et l'inattention. Il est donc préférable que, pendant chaque correction, tout autre travail soit suspendu.

Ordre du jour. — Des observations sont faites par plusieurs maîtres sur l'application difficile de l'ordre du jour officiel qui donne trop courte durée aux leçons. M. Yerly, instituteur, ayant été chargé précédemment d'élaborer un projet sur cette matière, donne connaissance de son travail, basé sur les considérations suivantes :

- 1^o Consacrer plus de temps à la géographie ;
- 2^o Donner une place favorable aux branches principales ;
- 3^o Supprimer le dessin difficile à enseigner convenablement le soir.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur, cet ordre du jour est accepté par la Conférence.

Cours de perfectionnement

Première séance

SECTION INFÉRIEURE	SECTION INFÉRIEURE
1/2 Géographie.	Géographie.
1/2 Lecture.	Rédaction.
1/4 Calcul oral.	Continuation.
1/4 Calcul écrit.	Correction.
1/4 Calcul écrit.	Calcul oral.
1/4 Dictée.	Comptabilité.

Deuxième séance

1/2 Histoire.	Histoire.
1/4 Instruction civique.	Instruction civique.
1/2 Rédaction.	Lecture.
1/4 Correction.	Calcul écrit.
1/4 Correction du calcul.	Calcul écrit.
1/4 Exercice gram.	Correction de calcul.

Enseignement de la géographie. — C'est une question pleine d'actualité. Cet enseignement subira bientôt une révolution complète. Il était peu agréable jusqu'à présent, donnait beaucoup à la mémoire et peu au raisonnement. Il est vrai que les manuels laissent quelque peu à désirer, mais toute la faute n'est pas là. Du reste, le livre du cours moyen a été révisé et sa partie géographique sera d'une portée plus pratique. Ce sera notre devoir de nous l'assimiler.

Il serait désirable que la carte murale du canton soit modifiée et devienne l'équivalente de la carte murale suisse.

M. Gremaud, secrétaire de la Direction, fait remarquer que l'amélioration apportée dans les autres branches ne s'est pas fait sentir dans l'enseignement de la géographie. Sans bannir la culture de la précieuse mémoire, souvenons-nous qu'elle trahit et oublie bien vite. On y supplée facilement par l'emploi raisonné des cartes qui ont fait dernièrement un immense progrès, par des collections de vues, d'images et de réclames de tout genre qui rendent les leçons variées, intéressantes, agréables. La maison Cailler, à Broc, fournit gratuitement aux écoles qui en font la demande de belles séries de vues géographiques. L'enseignement de cette branche est très sérieux, car les examens fédéraux

sont assez exigeants. Un nouvel atlas scolaire paraîtra incessamment. Grâce à la demande des Directeurs de l'Instruction publique des cantons, un subside fédéral en laissera le prix de 5 à 2 fr.

Le travail annuel traitant de l'enseignement de la géographie doit être remis à l'Inspecteur scolaire le 20 décembre. En sont dispensés :

- 1^o Le secrétaire des conférences générales ;
- 2^o Les secrétaires des conférences régionales ;
- 3^o Quatre maîtres chargés d'un travail spécial ;
- 4^o La secrétaire de M^{lle} l'Inspectrice.

Conférences régionales. — Afin de rendre utiles ces réunions, chaque maître aura soin d'élaborer pour cette circonstance le plan d'une leçon déterminée.

Divers. — 1^e Adresser le rapport de gymnastique avant le 20 novembre ;

2^o Les feuilles nécessaires pour la dictée d'automne seront tenues prêtes pour l'arrivée de M. l'Inspecteur ;

3^o Les registres scolaires seront l'objet d'une sérieuse visite ;

4^o L'expédition des rapports hebdomadaires n'est pas toujours régulière, surtout en été ;

5^o Quelques maîtres n'inscrivent pas toutes les absences scolaires. C'est un mauvais moyen de gagner l'amitié des parents intéressés. Montrons plutôt beaucoup d'impartialité ;

6^o Les fonctions accessoires nuisent à l'école, qui doit être le premier souci du maître. Elles sont un obstacle à la préparation des leçons, à la correction régulière des cahiers et à l'élaboration du journal. Elles nuisent trop souvent à la santé du maître surchargé de besogne ;

7^o A la page 31 du registre des absences, indiquer exactement le nombre de demi-jours de classe du semestre d'été ;

8^o Dans le registre matricule, indiquer l'année scolaire par le millésime (1905-1906) et non par un chiffre romain, qui signifie plutôt l'année de scolarité de l'élève ;

9^o Envoyer l'état nominatif des élèves du cours de perfectionnement en y ajoutant l'horaire ;

10^o L'expédition des livrets scolaires subit encore des retards, des négligences. Quelques-uns n'ont pas la feuille de route et l'adresse complètes, surtout quand il s'agit de grandes localités ;

11^o Les devoirs écrits de grammaire doivent correspondre aux leçons orales précédemment données. Le sujet en sera succinctement inscrit en tête de l'exercice ;

12^o Les pertes de temps en classe sont dues à un journal inachevé, à une mauvaise organisation des cours, à une préparation insuffisante des leçons ;

13^o Les maîtres des écoles mixtes doivent demander aux maîtresses d'ouvrages manuels les notes concernant leurs branches ;

14^o Il y aurait abus d'employer continuellement le même moniteur ;

15^o Les paroles des chants à étudier pendant l'année serviront de récitation.

Enseignement de la grammaire au cours moyen. — Exposé de M. Demierre, directeur de l'Ecole secondaire.

Charmante fut cette partie de la conférence. M. Demierre nous a

fait voir ce que peut le maître dévoué qui possède à fond les matières à enseigner. Dans un langage clair et précis, il a exposé la marche simple et rationnelle à suivre dans l'enseignement du verbe. Ce n'est qu'une partie de la grammaire, mais n'est-ce pas la plus importante et la plus difficile à communiquer aux élèves ?

La connaissance du verbe *avoir*, d'abord dans ses temps simples, ensuite dans ses temps composés, est à la base de cet enseignement, car « avoir » seul se conjugue de lui-même. Viennent le verbe *être*, la distinction des verbes transitifs et intransitifs, voix active, voix passive, verbes pronominaux. « Respecter » convient à ces 3 voix et peut servir de modèle.

Respecter — Etre respecté — Se respecter. — C'est la trinité de formes, l'unité de verbe. On étudie les cinq temps primitifs et leurs dérivés dans les quatre conjugaisons ainsi que le participe.

Par petites doses, absorbons le programme ; marchons lentement et sûrement. Toujours du nouveau qui intéresse, tout en répétant les matières vues auparavant.

C'est un bien court aperçu du brillant exposé de M. Demierre. De chaleureux remerciements lui sont adressés pour ses excellents conseils qui faciliteront notre enseignement et auront certainement d'heureux résultats.

Chronique scolaire

Uri. — Les membres du corps enseignant suisse n'ont pas oublié le nom de l'instituteur centenaire Russi d'Andermatt, le noble vétéran de l'école. Le bon vieillard a donc maintenant l'âge respectable de cent un ans. Toujours en pleine possession de son esprit, il jouit d'un repos bien mérité, entouré de l'affection des siens et de la vénération de tous. Chaque jour, le vaillant centenaire assiste encore à la sainte messe. Ne pouvant plus s'adonner à des occupations suivies, le bon papa Russi, dit un de ses amis, redouble d'ardeur à servir son Dieu et à se préparer au dernier voyage. La prière et le travail remplissent toute la longue vie du brave centenaire. Ce furent les deux armes qu'il employa constamment durant sa féconde carrière. Le travail et la prière lui ont toujours apporté aide, paix et consolation dans les nombreuses difficultés qu'il rencontra forcément. Nous souhaitons au vénérable centenaire encore de nombreux jours dans sa modeste retraite.

Soleure. — Par décision de l'assemblée communale de Granges, le traitement de tous les instituteurs de la localité, instituteurs primaires et secondaires a été augmenté du respectable montant de 200 fr. Honneur aux braves habitants de cette commune. Puisseut-ils avoir de nombreux imitateurs.